



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2129

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2017 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2129**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2017 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne assure 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité du territoire : aéroports de Lyon, Eurexpo, EMLYON Business School, Musée des Tissus - Musée des Arts décoratifs.

Son action sur la thématique du commerce et de l'hôtellerie concerne les différents champs de développement de ces activités : observation de l'activité, accompagnement à la création, installation/locaux, promotion, développement commercial.

Sur la base d'un partenariat étroit avec la Métropole de Lyon sur les thématiques du commerce et de l'hôtellerie, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne sollicite un soutien financier pour poursuivre son action dans ces deux domaines.

II - Objectifs de la Métropole de Lyon

La Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, s'est dotée en 2009 d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE), afin de réguler le marché foncier et immobilier et renforcer le caractère sécurisant et attractif de l'agglomération. Ce schéma s'est décliné en schémas sectoriels pour les activités commerciales et hôtelières : le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et le schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT). Ces 2 documents "cadre" fixent les grandes orientations des politiques d'urbanisme commercial et de développement de l'hébergement touristique sur le territoire de la Métropole.

En matière d'activités commerciales, les 3 grands piliers sur lesquels repose la stratégie de développement commercial de la Métropole (SDUC 2017-2020) sont :

- améliorer l'autonomie commerciale des bassins de vie dans la réponse aux besoins courants des consommateurs,
- favoriser un développement commercial créateur d'urbanité,
- réaffirmer l'attractivité commerciale de la Métropole et son caractère innovant.

Le confortement du commerce de proximité constitue un axe fort de la stratégie de développement commercial. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, voire densifier les activités de proximité, qui constituent l'armature commerciale de base à même de répondre aux besoins de 1ère nécessité des habitants, mais aussi de participer de l'animation urbaine, de l'attractivité résidentielle des territoires, de la cohésion sociale et de la qualité de vie des habitants.

Enfin, les réflexions nouvelles portées par les partenaires du SDUC ont permis de faire émerger la nécessité d'intervenir plus directement et plus massivement sur le commerce de proximité pour répondre aux enjeux d'évolution des modes de consommation et de rapprochement avec les territoires. Les chambres consulaires constituent des partenaires privilégiés sur lesquels la Métropole peut s'appuyer pour renforcer ses interventions sur le commerce de proximité.

Concernant l'hôtellerie, 3 grandes orientations sont retenues : accompagner un développement qualifié et phasé, promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces 2 schémas comprennent une démarche partenariale forte, associant de nombreux intervenants au sein de leur gouvernance respective :

- pour le SDUC : l'État, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la Métropole de Lyon,

- pour le SDHT : l'office de tourisme intercommunal du Grand Lyon, le Comité régional du tourisme Rhône-Alpes, l'Union des métiers de l'industrie hôtelière UMIH, le Groupement national des chaînes (GNC), la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la Métropole de Lyon.

La présente délibération vise à approuver, pour l'année 2017, la convention entre la Métropole et la CCI concernant le financement d'actions entrant dans le champ des orientations inscrites dans le SDUC et le SDHT. Elle vise plus globalement à fixer le cadre général du partenariat avec la CCI sur les champs du commerce et de l'hébergement touristique.

La Métropole et la CCI travaillent en étroit partenariat, notamment, dans le cadre de l'élaboration et du suivi de la stratégie d'urbanisme commercial. Ce partenariat s'est manifesté également dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), où la CCI a participé activement à l'actualisation des outils spécifiques sur les centralités commerciales (linéaires et polarités commerciales), à travers un travail important de cartographie et de repérage terrain.

III - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2016

Par délibération n° 2016-1419 du 19 septembre 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 66 500 € au profit de la CCI dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2016. Le partenariat entre la CCI et la Métropole sur cette période s'est illustré de la manière suivante :

- **Stratégies** : la CCI et la Métropole ont assuré, en lien avec les autres partenaires, la mise en œuvre et la révision des documents d'orientation stratégique (SDUC et SDHT), ainsi que la réalisation de dispositifs d'observation (observatoire hôtelier conjoncturel, observatoire des résidences de tourisme, observatoire du commerce). Par ailleurs, comme depuis 2010, la CCI a organisé, avec les partenaires du SDUC, la journée "Commerce et territoire", destinée à sensibiliser et informer les élus et techniciens sur les évolutions réglementaires et les bonnes pratiques en matière de développement commercial,

- **Programmation** : la CCI et la Métropole ont travaillé ensemble à la régulation de l'offre commerciale et hôtelière sur l'agglomération en adéquation avec les grands principes stratégiques du SDUC et du SDHT,

- **Promotion** : le programme d'actions a été réalisé. Son objectif global était de renforcer l'attractivité de l'agglomération lyonnaise, de diversifier et consolider sa zone de chalandise, de contribuer au tourisme urbain, notamment par l'attraction d'enseignes exogènes. Son bilan est le suivant :

. reconduction de Lyon Visio Commerce, journée de visite des principaux sites commerciaux en développement sur l'agglomération destinée aux développeurs d'enseignes ou aux commerçants indépendants. En 2016, 38 participants ont découvert des sites de projet sur Lyon (Presqu'île et Part-Dieu), Vénissieux, Tassin la Demi-Lune) ;

. reconduction du Forum Franchise, 1er événement dédié à la franchise en Rhône-Alpes, entre fournisseurs et porteurs de projets ou chefs d'entreprises qui souhaitent se développer en franchise. Sur le Forum 2016, un "espace projets" a été reconduit, commun à la Métropole de Lyon et aux sites de management de centre-ville, permettant de présenter des opportunités d'implantation sur l'agglomération. L'objectif était de valoriser le territoire dans son ensemble mais aussi les 5 sites de management de centre-ville et les projets urbains comprenant une dimension commerciale à court ou moyen termes. Cet événement a attiré un peu plus de 2 000 visiteurs.

. reconduction de la Grande Semaine du Commerce : cette opération a pour objectif de valoriser et mettre en lumière le commerce local de proximité en réalisant une vaste opération d'animation/promotion/communication sur une semaine. En 2016, plus de 2 800 commerçants ont participé sur le périmètre de la délégation de Lyon de la CCI ;

- **Innovation** : l'opération biennale Lyon Shop & Design (LSD) est destinée à inciter les commerçants et hôteliers à travailler en collaboration avec des professionnels de l'architecture et du design et encourager la réalisation de concepts qualitatifs et innovants. L'année 2016 a été marquée par la tenue de deux ateliers de professionnalisation (plus de 100 participants) ainsi que par la préparation du concours 2017 (recrutement de 100 dossiers de candidature et sélection de 15 finalistes), qui constitue l'évènement phare de l'opération biennale (évènement grand public, remise des prix aux 5 lauréats parmi les 15 finalistes).

- **Gestion de sites** : la CCI et la Métropole sont les partenaires historiques des 5 structures de management de centre-ville présentes sur le territoire métropolitain, et la CCI est mobilisée pour accompagner ces structures dans la mise en œuvre de leurs actions : Oullins Centre-ville, Centre Neuville, Tendence Presqu'île (Lyon), Destination Gratte-ciel (Villeurbanne) et Lyon 7° Rive Gauche.

IV - Programme d'actions 2017 et plan de financement prévisionnel

Sur la base de ce bilan, il est proposé de poursuivre et réorienter en partie ce partenariat par un soutien à la réalisation des actions suivantes au titre de l'année 2017, pour un montant global de 62 500 €.

Observatoire de l'hôtellerie :

Objectifs de l'action : disposer d'informations qualifiées, utiles dans le cadre du suivi et de la révision du Schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) et également en mesure de contribuer à l'affirmation de la stratégie touristique métropolitaine.

Montant : la Métropole propose de poursuivre sa participation à hauteur de 4 200 € en 2017 (montant identique à 2016).

Lyon Visio Commerce :

Objectifs de l'action : mettre en avant les potentialités de développement des sites commerciaux prioritaires de l'agglomération auprès d'un public de développeurs d'enseignes en recherche de nouvelles implantations.

Montant : la Métropole propose de s'inscrire en continuité des années précédentes, en maintenant son soutien financier à 4 300 € pour 2017 (montant identique à 2016).

Lyon Shop & Design (LSD) :

Objectifs de l'action : favoriser le rapprochement entre commerçants et professionnels de l'architecture et du design, dans un objectif d'accroissement de la performance du point de vente. En raison du caractère biennal de l'action, le programme de travail pour 2017 s'inscrit dans l'organisation et la mise en œuvre de l'évènement grand public et de la soirée de remise des prix

Montant : cette opération biennale était accompagnée financièrement par la Métropole à hauteur de 48 000 € pour la période 2014-2015, en 2 exercices. La Métropole a renouvelé son engagement pour les exercices 2016-2017 à hauteur de 48 000 €, soit le versement d'une subvention de 24 000 € en 2017 en continuité d'un versement identique effectué en 2016.

Grande semaine du commerce :

Objectifs de l'action : organiser un événement fédérateur et festif sur la thématique du commerce de proximité basé sur une importante mobilisation des commerçants (2 500 à 3 000) et une valorisation auprès du grand public.

L'action s'organisera autour de 3 temps forts : une action d'animation sur une semaine auprès du grand public, l'organisation d'une soirée réservée aux commerçants et la remise de trophées à des chefs d'entreprise ou à des unions commerciales visant à récompenser des dynamiques d'entreprises ou d'associations remarquables.

Montant : il est proposé un soutien financier de la Métropole diminué à 15 000 € pour 2017 contre 20 000 € en 2016.

Forum Franchise :

Objectifs de l'action : proposer un lieu d'échanges et de rencontres entre franchiseurs et porteurs de projets ou chefs d'entreprise qui souhaitent se développer en franchise (15 conférences et ateliers thématiques et 150 stands des réseaux de franchise). Premier événement régional dédié à la franchise et deuxième au niveau national, le Forum Franchise accueille également un espace projets permettant de présenter les sites et projets commerciaux de la métropole lyonnaise (dont les 5 sites de management de centre-villes).

Montant : l'évènement était accompagné financièrement par la Métropole à hauteur de 5 000 € pour l'édition 2016. Afin de pérenniser l'évènement, la Métropole propose de renouveler son engagement à hauteur de 5 000 € en 2017.

Commerce de proximité :

Objectifs sur l'action : pour 2017, la CCIL contribuera aux actions suivantes:

l'élaboration, à la formalisation et à la diffusion auprès des communes d'une boîte à outils en faveur du commerce de proximité,

l'accompagnement des communes en matière d'écriture de stratégies territoriales en faveur du commerce de proximité, et d'élaboration et mise en œuvre de stratégies de développement commercial à l'échelle communale.

la poursuite et le partage des éléments d'observation du commerce, à travers ses outils.

Montant : la Métropole de Lyon cofinancera cette action à hauteur de 10 000€ pour l'année 2017.

Budget prévisionnel 2017, hors dépenses internes de personnel

Actions	Dépenses (montant en €)	Recettes (montant en €)			
		CCI	Autres	Métropole de Lyon	Total
Lyon Visio Commerce	9 500	5 200		4 300	9 500
Observatoire de l'hôtellerie	8 400	4 200		4 200	8 400
Commerce de proximité	20 000	10 000		10 000	20 000
Lyon Shop & Design	199 200	73 200	102 000	24 000	199 200
Forum Franchise	265 000	5 000	255 000	5 000	265 000
Grande semaine du commerce	45 000	30 000	-	15 000	45 000
Total	547 100	127 600	357 000	62 500	547 100

Il est donc proposé au Conseil métropolitain d'attribuer à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne une subvention de 62 500 € pour la réalisation de ce programme d'actions sur le commerce et l'hôtellerie en 2017. Ce montant correspond à une diminution de - 6 % de la subvention 2016.

Une évaluation sera effectuée par la Métropole sur la base d'un rapport d'activités fourni par la CCI sur les différentes actions conduites sur l'exercice 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 62 500 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour la réalisation du programme d'actions 2017 sur les volets commerce et hôtellerie,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la CCI définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 657382 - fonction 632 - opérations n° 0P01O0868 pour un montant de 58 300 € (commerce) et n° 0P04O1573 pour un montant de 4 200 € (hôtellerie).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.